CORPS LÉGISLATIF.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations des Consuls de la République.

Du 24 Brumaire, l'an huitième de la République française, une et indiviſible.

Les Consuls de la République, à la Commiſſion législative du Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LES Consuls de la République doivent l'une de leurs premières penſées au sort des rentiers et penſionnaires de l'état.

Case FRC 3389

15 XI 99

En vertu de l'article IX de la loi du 19 brumaire an 8, ils vous font la proposition formelle d'ouvrir le paiement du second sémestre de l'an 7 en bons au porteur, applicables aux contributions directes de l'an 8. Ils joignent à ce message un rapport du ministre des finances sur son objet.

Signé, BONAPARTE, SIEYES, ROGER-DUCOS.

Pour copie conforme :

Signé, LAGARDE, secrétaire-général-adjoint.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

RAPPORT

AUX CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

Citoyens consuls,

Le paiement du second semestre de l'an 7, pour les rentiers et pensionnaires de l'Etat, n'est pas encore ouvert; il ne peut l'être trop tôt, et je sais combien il vous tarde d'assurer à cette classe si intéressante la justice toute entière et trop différée qui lui est due.

Un système de législation meilleure protégera bientôt toute la dette publique; mais en attendant, il est pressant d'assurer aux rentiers et pensionnaires de l'Etat les premiers secours que réclame leur situation trop long-temps délaissée ou méconnue. Le second sémestre de l'an 7 doit être acquitté en bons aux porteurs applicables aux contributions directes de l'an 8; il doit l'être promptement, il doit l'être sur-tout sans

858

l'accumulation de ces formes qui entravent plutôt qu'elles ne régularisent les paiemens.

Je vous propose de demander aux Commissions législatives l'ouverture du crédit nécessaire, sauf à déterminer par des réglemens ultérieurs et purement administratifs, les formalités nécessaires, sans doute, mais abrégées et promptes qui devront assurer l'exactitude de ce paiement si recommandable.

Le ministre des finances,

Signé, GAUDIN.

Pour copie conforme,

Le secrétaire-général-adjoint des Consuls,

Signé, LAGARDE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.